

SOMMAIRE DE L'ÉTAT DU STOCK DE PERCHAUDES DANS LE SECTEUR PONT LAVIOLETTE - SAINT-PIERRE-LES-BECQUETS EN 2017

Comité scientifique sur la gestion de la perchaude du lac Saint-Pierre

Comité présidé par

Pierre Magnan

Chaire de recherche du Canada en écologie des eaux douces
Université du Québec à Trois-Rivières

avec la participation de

Philippe Brodeur, Émilie Paquin, Yves Paradis et Nathalie Vachon

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

ainsi que de

Pierre Dumont et Yves Mailhot

Experts externes

Contexte

Le 3 mai 2013, un moratoire de cinq ans interdisant la pêche sportive et commerciale à la perchaude a été instauré dans le tronçon fluvial situé en aval du lac Saint-Pierre (du Pont Laviolette à Saint-Pierre-les-Becquets). Le lac Saint-Pierre, immédiatement en amont, fait aussi l'objet d'un tel moratoire depuis 2012 et celui-ci a été reconduit pour une seconde période de cinq ans en 2017, en raison de l'état du stock de perchaudes qui est demeuré très précaire. Le présent avis a pour objectif d'évaluer l'état du stock de perchaudes du tronçon Pont Laviolette - Saint-Pierre-les-Becquets après quatre ans et demi d'arrêt de la pêche ainsi que sa capacité à soutenir une éventuelle pêche durable.

État du stock

En 2012, le stock de perchaudes du tronçon fluvial Pont Laviolette - Saint-Pierre-les-Becquets a été jugé comme étant effondré en raison d'un constat de faible recrutement et de faible abondance du stock reproducteur dans un contexte de forte exploitation, principalement à la pêche commerciale. Malgré l'application, depuis 1997, de mesures de gestion visant à réduire la mortalité par la pêche, l'état du stock ne montrait alors aucun signe d'amélioration. L'abondance des jeunes perchaudes âgées d'un an et de deux ans était nettement inférieure à celle du début des années 2000. En outre, les faibles abondances de perchaudes âgées de plus de trois ans et de femelles matures compromettaient la qualité du stock reproducteur et la pérennité de cette population.

En novembre 2017, après quatre ans et demi de moratoire, les résultats des pêches scientifiques du Réseau de suivi ichtyologique (RSI) du fleuve Saint-Laurent ont été comparés à ceux obtenus durant la période 1996-2012.

Les constats du comité scientifique en 2017 sont les suivants :

1. L'arrêt de la pêche sportive et commerciale pendant quatre ans et demi s'est traduit par une diminution du taux annuel de mortalité totale chez les perchaudes âgées de deux ans et plus de l'ordre de 20 %, passant de 65 % en 2012 à 44 % en 2017. Cette réduction de la mortalité a vraisemblablement contribué à la tendance à la hausse de l'abondance des perchaudes âgées de quatre ans et plus observée en 2017. Cette protection accrue, attribuable au moratoire, n'a toutefois pas engendré les bénéfices escomptés sur les autres indicateurs de l'état du stock.
2. L'abondance de la perchaude dans le tronçon fluvial Pont Laviolette - Saint-Pierre-les-Becquets demeure faible, et ce, même après quatre ans et demi de moratoire. Estimée en nombre et en biomasse, elle est de quatre à cinq fois plus faible que celle mesurée en 2001 et elle ne montre aucune augmentation par rapport à 2012.
3. La protection accrue des reproducteurs à la suite de l'instauration du moratoire n'a pas permis de renverser le déclin de la biomasse moyenne des femelles matures, et ce, malgré l'augmentation de leur masse moyenne. En 2017, la biomasse des femelles matures présentait une diminution significative de l'ordre de 75 % par rapport à 2001 et aucune amélioration par rapport à 2012.
4. La production de jeunes perchaudes demeure déficiente, comme en témoigne la faible abondance des individus âgés d'un, de deux et de trois ans en 2017, soit des cohortes produites après l'application du moratoire. L'aire de dispersion des perchaudes âgées d'un et de deux ans est également réduite par rapport à celle observée en 2001 et ne montre aucune amélioration depuis l'instauration du moratoire. La faible abondance des jeunes groupes d'âge, à laquelle s'ajoute une diminution du taux de leur croissance, limite la capacité des stocks à se renouveler et à se rétablir.
5. Des changements similaires et synchrones dans la composition de la communauté de poissons se manifestent au lac Saint-Pierre et dans le tronçon Pont Laviolette - Saint-Pierre-les-Becquets. Ceux-ci sont en défaveur de la perchaude et témoignent vraisemblablement d'une détérioration des habitats aquatiques dans l'ensemble de cette portion du fleuve Saint-Laurent.

Recommandation sur la pêche

Le comité considère que le stock de perchaudes du tronçon fluvial Pont Laviolette - Saint-Pierre-les-Becquets est toujours effondré en 2017 et qu'il ne peut soutenir une pêche durable. La population de perchaudes y est vieillissante et les recrues sont peu abondantes. La faible qualité de son stock reproducteur a pour effet de compromettre le renouvellement de la population et sa pérennité. Le comité recommande donc le maintien du moratoire sur la pêche commerciale et sportive à la perchaude jusqu'à nouvel ordre et de réévaluer la situation sur la base de suivis scientifiques périodiques.

L'instauration d'une pêche durable ne sera possible que lorsque le stock démontrera des signes concrets et soutenus de rétablissement. Comme ceci dépend de la qualité des habitats aquatiques et de conditions hydrologiques et climatiques sur lesquelles nous n'avons pas de contrôle, il n'est pas possible de prévoir quand une pêche durable pourra être instaurée. **Le déclin prononcé de la perchaude et les changements observés dans la composition de la communauté de poissons du tronçon fluvial Pont Laviolette - Saint-Pierre-les-Becquets sont symptomatiques d'un milieu détérioré, qui nécessite des actions concrètes et à large échelle, visant l'amélioration de la qualité de l'eau et des habitats aquatiques de ce tronçon du fleuve.**